

DIRECTION D'ECOLE

Phase principale	<p>Les postes de direction sont ouverts au mouvement sauf les directions des écoles en REP +. Les enseignants remplissant les conditions obtiennent ces postes à titre définitif.</p> <p>Les enseignants n'ayant jamais exercé comme directeurs ne peuvent pas postuler sur des directions en décharge complète.</p>
Phase d'ajustement	<p>La liste des directions d'écoles restées vacantes à l'issue de la phase principale du mouvement est mise en ligne sur ETNA et communiquée aux IEN de circonscription et aux écoles.</p> <p>Les enseignants intéressés pourront formuler des vœux au moyen d'un formulaire spécifique, vœux qui seront pris en compte lors du mouvement complémentaire.</p> <p>L'affectation sur la direction d'école ainsi obtenue sera effectuée à titre définitif.</p>
Intérim de direction	<p>Un enseignant qui assure à l'année des fonctions de directeur d'école sur une direction restée vacante à l'issue de la phase principale est, en cas d'inscription l'année suivante sur la liste d'aptitude des directeurs et sur sa demande, nommé à titre définitif sur le poste occupé.</p> <p>Il conserve les points d'ancienneté dans le poste d'adjoint occupé.</p>

TYOLOGIE INDICATIVE DES POSTES

DIRECTION D'ECOLE A DEUX CLASSES ET PLUS	CONDITIONS D'ACCES
Conditions générales d'accès : soit être déjà titulaire sur un emploi de direction, soit être inscrit sur la liste d'aptitude établie pour l'année en cours. Ces conditions s'appliquent également aux ineat.	
Cas particuliers	
Un enseignant qui occupe un poste de direction d'école de 2 et 3 classes à titre provisoire est, en cas d'inscription l'année suivante sur la liste d'aptitude de directeur, et s'il le demande, nommé à titre définitif sur le poste occupé.	Ces postes peuvent être demandés dès le mouvement principal par tous les enseignants, y compris ceux qui ne sont pas encore inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, mais à l'exclusion de ceux qui en ont été écartés. Les personnels non-inscrits pourront obtenir leur poste à titre définitif l'année suivante sur leur demande et sous condition d'inscription sur la liste d'aptitude.
Direction d'école en éducation prioritaire, hors appels à candidatures	Il est souhaitable que les candidats à l'un de ces postes prennent contact avec l'IEN afin d'être informé sur la nature du poste.